

Besoin d'être accompagné ?



Adaptation à la perte d'autonomie et à l'handicap



Rénovation énergétique



Habitat indigne et très dégradé

Service public gratuit réservé aux résidents des 19 communes du Bassin Auterivain

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain, est une intercommunalité qui regroupe les communes suivantes : Auragne, Auribail, Auterive, Beaumont-sur-Lèze, Caujac, Cintegabelle, Esperce, Gaillac-Toulza, Grazac, Grépiac, Labruyère-Dorsa, Lagardelle-sur-Lèze, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Marliac, Mauressac, Miremont, Puydaniel et Venerque

Illustrations : Image de gpointstudio sur Freepik.com et Pixabay.com - Mise en page et impression : CCBA (C) 03/2024 - ZI Robert LAVIGNE 31190 AUTERIVE - Tel : 05 61 50 99 00 - N° SIRET 20006880700011

3 permanences sur rendez-vous pour vous informer



Auterive

- ▶ Tous les 1^{ers} et 4^{èmes} jeudis du mois de 10h à 12h
 - ▶ Tous les jeudis de 14h à 16h
- Maison de l'Habitat
14 rue Camille Pelletan
31190 AUTERIVE
05 61 50 05 93



Venerque

- ▶ Tous les 3^{èmes} jeudis du mois de 10h à 12h
- Mairie de Venerque
05 62 11 59 59



Cintegabelle

- ▶ Les 2^{èmes} jeudis du mois de 10h à 12h
- Mairie de Cintegabelle
05 61 08 90 97



+ d'infos ?
05 61 50 05 93



www.ccba31.fr

@BassinAuterivain



Service public :
Information
et accompagnement

Maison de l'habitat



Comment renover son logement ?
Quelles aides financières à votre disposition ?

Les services du quotidien prêt de chez vous



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT



Diagnostic

- > Analyse de vos besoins et projets
- > Recherche de solutions adaptées à votre situation



Conseil pour les travaux

- > Recommandations techniques
- > Libre choix des entreprises
- > Contrôle des devis



Financement

- > Préparation du budget
- > Dossiers de subvention

Prenez rendez-vous à l'une de nos permanences, muni de votre avis de (non) imposition N-1.

J'analyserai la recevabilité de votre projet et les aides financières mobilisables.

+ d'infos ?

LES AIDES MOBILISABLES



Aides et subventions

- > Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH)
- > Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- > Caisses de retraites (CARSAT, MSA, CNRACL...)
- > Certificats d'économies d'énergies (CEE)



Prêts

- > Eco-prêt à 0%
- > Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne (aides à l'habitat légal)



Fiscalité

- > Le régime fiscal en vigueur (Loc'Avantages, Denormandie dans l'ancien)

Le saviez-vous ?

La Maison de l'habitat de la Communauté de communes du Bassin Auterivain vous accompagne dans la recherche de solutions techniques, administratives et financières pour mener à bien votre projet.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR



Diagnostic & conseil

- > Recommandations techniques
- > Libre choix des entreprises



Financement

- > Préparation du budget
- > Dossiers de financement



Défiscalisation

- > Avec ou sans travaux
- > Régime fiscal en vigueur (déduction forfaitaire sur les recettes locatives)

Prenez rendez-vous à l'une de nos permanences, muni de la surface habitable approximative du ou des logements à réhabiliter.

J'analyserai la recevabilité de votre projet et les aides financières mobilisables.

+ d'infos ?

www.ccba31.fr/renovation-logement-habitat

Ne jamais commencer les travaux avant l'accord écrit des financeurs.